

## Travail à l'étranger

**Un ou plusieurs de vos collaborateurs ont une mission à l'étranger ? Qu'elle soit urgente ou planifiée, veillez dans tous les cas à bien respecter les formalités et à évaluer les risques afin de mettre en place les mesures de prévention adéquates .**

### Quels sont les risques ?

Les vols intercontinentaux exposent aux désagréments du décalage horaire avec pour conséquence les inévitables troubles du sommeil ; la station assise prolongée durant le vol gêne la circulation veineuse et accroît le risque de survenue d'une phlébite chez les passagers prédisposés.

Plusieurs caractéristiques du pays de destination sont à prendre en considération :

- Les caractéristiques climatiques et géographiques locales : climat tropical, période de mousson, altitude...
- Les risques sanitaires, notamment infectieux et parasitaires (le paludisme en particulier si on doit travailler en dehors des sites urbains) ; les difficultés éventuelles d'accès aux soins en cas de maladie ou d'accident.

### Avez-vous pensé à tout ?

- Les risques liés à l'isolement et à l'éloignement du milieu familial, surtout lors de la première mission.
- La stabilité géopolitique du pays, ses coutumes et traditions locales.

### Quelle prévention ?

- En ce qui concerne les risques sanitaires, il est prudent, quelques semaines avant le départ, que le salarié consulte son médecin traitant ou le médecin du travail pour, notamment, vérifier l'état de santé, la validité du calendrier vaccinal (en particulier l'immunisation contre la fièvre jaune) et si un traitement antipaludéen préventif est nécessaire.
- Ne pas oublier de contracter une assurance et une assistance convenables et informer les salariés des clauses du contrat.
- Fournissez une pharmacie de voyage adaptée aux risques et informez les personnes concernées sur la conduite à tenir en cas d'urgence ou de situation à



risque (adresses des lieux de soins, des ambassades ou consulats, des organismes d'assistance et de rapatriement...)

- Demandez aux salariés de se procurer auprès de la CPAM une carte européenne d'assurance maladie (valable 12 mois) ou un formulaire d'accord pour la couverture maladie hors Europe [S9203](#).
- Pensez aussi à prévoir ce qui indispensable au bon déroulement de la mission (plan de prévention, EPI, bonnes conditions d'hébergement, soutien relationnel professionnel et familial régulier...).
- Au retour, prévoir une période de réadaptation avant la reprise de l'activité professionnelle habituelle.

### Liens utiles :

- [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) : chapitre conseils aux voyageurs
- [Formulaire S9203 d'avis de mission professionnelle à l'étranger](#)
- [Formulaire S9201 d'attestation de détachement à l'étranger](#)
- [Formulaire S3208 de maintien au régime français de sécurité sociale d'un travailleur salarié détaché](#)

## PRESTATION de STSA : Recommandations

Votre médecin du travail est à votre disposition pour vous conseiller et indiquer quelques conduites à tenir pour ne pas improviser le départ en mission à l'étranger.

A consulter le [guide du voyageur](#) réalisé par Dr D. GOLDSCHMIDT téléchargeable sur notre plateforme documentaire via [www.stsa.fr/-Dossiers-thematiques-](http://www.stsa.fr/-Dossiers-thematiques-)

### Trousse à pharmacie conseillée :

- Antalgique et anti-pyrétique (fièvre)
- Antiseptique et sérum physiologique en dosettes
- Compresses stériles, pansements
- Ciseaux, pince à écharde, thermomètre
- Répulsifs anti-moustiques (peau et vêtements) et moustiquaire
- Anti-diarrhéique, anti-spasmodique, anti-paludéen
- Solution hydroalcoolique (désinfection mains)
- Produit pour la désinfection de l'eau

